



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le **28 NOV. 2024**

ID : 057-245700695-20241120-B20241119_06_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

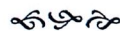
M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ (arrivé au point 12), Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA (arrivée au point 10), MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusée : Rachel ZIROVNIK

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)
Nombre de votants : 8 (jusqu'au point 9, puis 9 jusqu'au point 11, puis 10 jusqu'au point 14)

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



6. Objet : Réalisation des diagnostics permanents pour les cinq systèmes de collecte et de traitement des eaux usées - Demande de subvention

Vu l'arrêté du 10 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,

Considérant l'obligation, imposée par la réglementation précitée, de réalisation de diagnostics permanents des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées,

Considérant que la CCCE assure l'exploitation de cinq stations d'épuration (Hettange-Grande, Hettange-Grande 2, Cattenom Sentsich, Rodemack-Evange, Roussy),

Considérant que le montant de la réalisation des diagnostics permanents est évalué à 27 517,50 € H.T.,

Considérant que ce projet de réalisation de diagnostics permanents est éligible à l'appel à projet et peut bénéficier d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du programme « eau et nature en ville/assainissement »,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire,

- **d'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, au titre du programme « eau et nature en ville/assainissement », pour le projet de diagnostics permanents pour les cinq systèmes de collecte et de traitement des eaux usées de la CCCE,**
- **de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous,**

Objet	Dépenses	Recettes	
		Diagnostic permanent	27 517,50 € H.T.
		Autofinancement (CCCE) : 30 %	8 255,25€
TOTAL	27 517,50 € H.T.	TOTAL	27 517,50 €

- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la CCCE.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET

